

Thierry THIBAUT de MENONVILLE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Expert-Comptable
5 place Tristan Bernard
75017 PARIS

HAUTS DE SEINE INITIATIVE

PRET D'HONNEUR ET GARANTIE BANCAIRE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 123 rue Salvador Allende, 92000 NANTERRE

SIREN : 423 257 302

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association HAUTS DE SEINE INITIATIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 4 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Prêts inscrits à l'actif du bilan » de l'annexe présente la méthode comptable appliquée par l'association en matière de provisions et la note « Ligne de Garantie » présente la méthode adoptée dans le cadre des engagements de votre association à l'égard du Fonds de Garantie géré par FAG. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et apprécié leur correcte mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du Trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 17 septembre 2020



Thierry THIBAUT de MENONVILLE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Paris

BILAN ACTIF

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Immobilisation incorporelles					
a	Frais d'établissement	0	0	0	0
	Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
c	Concessions, brevets et droits similaires	32 239	32 239	0	0
t	Droit au bail (1)	0	0	0	0
i	Autres immobilisations incorporelles	13 356	10 677	2 679	5 350
f	Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
	Av. et acomptes sur immo.incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				0	0
	Terrains	0	0	0	0
i	Constructions	0	0	0	0
m	Instal.techn., mat.et outillage industriels	0	0	0	0
m	Autres immobilisations corporelles	116 486	80 036	36 450	47 200
o	Immob. grevée de droits, commodat	0	0	0	0
b	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
i	Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières (2)				0	0
i	Participations	41 436	0	41 436	40 830
s	Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
é	Titres immob. de l'activité du portefeuille	0	0	0	0
n	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts	4 901 781	644 172	4 257 609	4 316 315
	Autres immobilisations financières	235 931	101 988	133 943	148 903
TOTAL (I)		5 341 230	869 113	4 472 117	4 558 597
Stocks et en cours					
a	Mat.premières, approvisionnements	0	0	0	0
c	En cours de product.(biens & services)	0	0	0	0
t	Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
i	Marchandises	0	0	0	0
f	Avances et acomptes sur commandes	0	0	0	0
c	Usagers et comptes rattachés	0	0	0	0
r	Autres créances	976 902	0	976 902	751 474
c	Valeurs mobilières de placement	198	0	198	933 333
i	Instruments de trésorerie	0	0	0	0
s	Disponibilités	3 510 714	0	3 510 714	2 226 947
	Charges constatées d'avance (3)	29 984	0	29 984	25 785
TOTAL (II)		4 517 797	0	4 517 797	3 937 539
c	Ch.à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
p	Primes remboursement obligations (IV)	0	0	0	0
t	Ecarts de conversion actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I à V)		9 859 027	869 113	8 989 914	8 496 137

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser

acceptés par les organismes compétents :
autorisés par l'organisme de tutelle :

Dons en nature restant à faire :

- (1) Droit au bail
- (2) Dont à moins d'un an
- (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

		31/12/2019	31/12/208
F	Fonds propres		
o	Fonds associatifs sans droit de reprise	4 887 805	4 734 014
n	Ecart de réévaluation		
d	Réserves indisponibles		
s	Reserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
a	Autres réserves	430 253	450 613
s	Report à nouveau	0	-26 899
s	Résultat net comptable exercice (excédent ou déficit)	11 504	6 539
o	Subv. d'invest. affectées à des biens renouvelables		
c	Provisions réglementées		
i	Autres fonds associatifs		
a	Fonds associatifs avec droit de reprise		
t	- apports	3 345 154	3 009 503
i	- legs et donations		
f	- affectés au risques de prêts		
s	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires (commodat)		
	TOTAL (I)	8 674 716	8 173 771
R	Provisions pour risques	0	0
C	Provisions pour charges	0	0
	TOTAL (II)	0	0
F	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
D	Fonds dédiés sur autres ressources		
	TOTAL (III)	0	0
	Emprunts obligataires		
D	Empr. et dettes auprès des établ. de crédit	9 282	14 528
e	Emprunts et dettes financières divers	0	0
t	Av.et acomptes reç. sur commandes en cours		
t	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	179 950	168 086
e	Dettes fiscales et sociales	84 801	97 122
s	Dettes sur immob.et comptes rattachés		
	Autres dettes	32 000	30 130
	Produits constatés d'avance	9 165	12 500
	TOTAL (IV)	315 198	322 366
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	8 989 914	8 496 137
Total du bilan exercice N en centièmes d'unités :			
ENGAGEMENTS DONNES			
	sur prêts d'honneur	1 136 500	591 000
	sur prêts croissance	112 500	175 000

COMPTES DE RESULTAT PRODUITS

		31/12/2019	31/12/2018
	Produits d'exploitation (1)		
P	Ventes de marchandises		
r	Production vendue		
o	Prestations de services	29 200	14 710
d	Produits liés à des financements réglementaires		
	Produits des activités annexes		
e	Legs et donations		
x	Production stockée		
p	Production immobilisée		
l	Subventions d'exploitation	1 123 631	1 138 408
o	Reprises sur provisions et amortissement, transferts de charges	7 385	16 860
i	Autres produits	123	121
t	Collectes		
a	Cotisations	41 728	67 415
t	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	QP des subv. d'investist renouvel. et des apports virée au résultat		
	TOTAL I	1 202 066	1 237 514
	QP de résultat sur opérations faites en commun		
	TOTAL II	0	0
	Produits financiers		
f	De participation		
i	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
n	Autres intérêt et produits assimilés	1 695	3 504
a	Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
n	Différences positives de change		
c	Produits sur cession de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	1 695	3 504
	Produits exceptionnels		
e	Sur opérations de gestion	7 753	0
x	Sur opérations en capital	29 685	14 571
c	Reprises sur prov. pour risques liés aux prêts d'honneur et garanties données	150 873	40 212
e	Reprises sur provisions et transferts de charges	150 047	44 249
p	QP des subventions d'investissement non renouv. virée au résultat		
	TOTAL IV	338 358	99 031
	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	1 542 119	1 340 050
	Solde débiteur : déficit	0	0
	TOTAL GENERAL	1 542 119	1 340 050
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N
c	Bénévolat	260 665	279 213
v	Prestations en nature	18 750	11 702
n	Dons en nature		
	TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES	279 415	290 915
	(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		

COMPTES DE RESULTAT CHARGES

		31/12/2019	31/12/2018
	Charges d'exploitation (1)		
	Achats de marchandises		
C	Variation de stocks		
h	Achats matières premières et autres approvisionnements		
a	Variation de stocks		
r	Autres achats (non stockées)	6 549	7 596
g	Charges externes	303 281	351 194
	Impôts, taxes et versements assimilés	53 770	51 518
e	Rémunération du personnel	557 042	535 916
x	Charges sociales	248 757	263 610
p	Autres charges de personnel		
l	Subventions accordées sur ressources affectées		
o	Dotations aux amortissements	16 007	14 919
i	Dotations aux provisions		
t	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	Autres charges	6 001	9 215
	TOTAL I	1 191 409	1 233 968
	QP de résultat sur opérations faites en commun		
	TOTAL II	0	0
	Charges financières		
	Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
F	Intérêts et charges assimilées	6 044	9 441
i	Différences négatives de change		
n	Charges nettes sur cession de valeur mobilières de placement	8 501	
	TOTAL III	14 545	9 441
	Charges exceptionnelles		
	Sur opérations de gestion	0	0
E	Sur opérations en capital	29 685	14 571
x	Dotation prov. pour risques liés aux prêts d'honneur et garanties données	294 976	75 532
c	Dotation aux amortissements et aux provisions		
	TOTAL IV	324 661	90 102
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les sociétés		
	TOTAL V	0	0
	TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)	1 530 615	1 333 511
	Solde créditeur : Excédent	11 504	6 539
	TOTAL GENERAL	1 542 119	1 340 050
	EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N
	Bénévolat	260 665	279 213
	Prestations en nature	18 750	11 702
	Dons en nature	0	0
	TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES	279 415	290 915
	(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		